

Extrait Conseil Communauté Communes du Pays Fertois (28 nov. 2012)

Zone des Effaneaux :

Monsieur RIGAULT, concernant les pastilles du SDRIF de la Zone des Effaneaux, rappelle que suite à son intervention auprès du Conseil Régional, l'exécutif de la Région a repris globalement les amendements, **mais qu'aujourd'hui aucune carte, confirmant le retour des pastilles sur la zone, n'est sortie**. Certes le **projet de Batilogistic n'est plus en péril**, mais le **développement du reste de la zone reste en suspens**. Après différentes recherches, le bureau de la Communauté de Communes du Pays Fertois est responsable de la situation.

Madame BELDENT explique qu'en novembre 2011, le bureau a reçu **Monsieur SPECQUE** par rapport au **projet de développement économique sur Saint Jean les deux Jumeaux**.

Elle souligne que **Madame RICHARD** l'a assuré **du retour des pastilles sur la Zone des Effaneaux et que la demande de la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux a été retenue avec la possibilité d'un développement de 20 hectares**.

Madame BELDENT est excédée par ces accusations.

Monsieur RIGAULT affirme avoir le **compte rendu de la séance du Bureau où il est demandé un transfert de pastille**.

Madame BELDENT lui répond que la demande du Bureau relayait la demande de Saint Jean les Deux Jumeaux.

Monsieur SUSINI confirme que **Madame RICHARD a téléphoné à Monsieur SPECQUE**, car il était présent à ce moment là, pour lui annoncer le retour des pastilles sur les Effaneaux, et la possibilité de développement de Saint Jean les Deux Jumeaux (hors pastille).

Madame BELDENT estime que la question est close puisqu'aucune demande écrite n'a été faite avant la séance.

Monsieur GEIST regrette ce manque de démocratie.

Madame BELDENT lui donne la parole.

Monsieur GEIST rappelle que deux pastilles de la Zone des Effaneaux ont été transférées sur Saint Jean les Deux Jumeaux et qu'il convient de connaître les coupables qu'ils soient élus ou fonctionnaires. Si cette décision a été prise en bureau, il n'est pas normal de le **taire car le Syndicat Mixte est supra intercommunale** ; ceci révèle un dysfonctionnement grave, outrepassant les prérogatives du bureau. **Si une seule pastille revient sur les Effaneaux, la réserve foncière continuera à coûter cher car elle ne pourra être**

développée. Sans « fuites » au niveau de la Région, une seule pastille aurait été maintenue ce qui aurait pu poser des difficultés au regard de l'engagement avec le promoteur actuel.

Monsieur FORTIER s'interroge sur le pouvoir de la Communauté de Communes du Pays Fertois **pour faire transférer des pastilles au SDRIF.**

Monsieur RIGAULT rappelle que le bureau n'a pas à prendre de décision mais doit préparer et exécuter les décisions du conseil communautaire.